

Délibération n°2018-01-02f

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	74
Pouvoirs	15
Votants	89

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 12 février 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Eric Bossaert	à	Philippe Roche	Eric Cheminade	à	Valérie Serrurier
Philippe Exposito	à	Marilou Padilla-Ratelade	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Annie Gonzales	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	Dominique Miermont	à	Serge Guillaume
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Daniel Poigneau	à	Maryse Badia	Marie-Hélène Pommier	à	Jean-Paul Bourre
Marc Ranvier	à	Jean Bilotta	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Michel Taudin	à	Dominique Guillaume			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette), Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich), Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Péneloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Robert Bredèche, Christine Da Fonseca, Sandra Delibit, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Catherine Lartigaut, Cécile Martin, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Jérôme Valade.

Demande de subvention au titre de la DETR 2018 et aide départementale : **Construction d'un local technique pour la gestion des équipements sportifs – priorité n°6**

Le président présente au conseil le projet de construction d'un local technique pour la gestion des équipements sportifs à Eygurande.

Ce bâtiment d'environ 90m² permettra de stocker le matériel des clubs et l'outillage nécessaire à l'entretien des installations.

L'estimation du coût du bâtiment (études + travaux) s'élève à 56 118 € HT.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	20 763,96 €	37,00%
CD 19	11 500,00 €	25,00 %
Participation du demandeur : autofinancement	23 854,84 €	38,00%
TOTAL	56 118,80 €	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 3 voix contre, 15 abstentions et 71 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un local technique pour la gestion des équipements sportifs à Eygurande pour un montant de 56 118 € HT ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Construction ou rénovation de locaux techniques, communaux ou communautaires.», au taux de 37 % soit une subvention sollicitée de 20 763 € ;
- **Sollicite** l'attribution de l'aide susceptible d'être accordée par Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre des équipements communaux à hauteur de 25% du projet ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A la majorité	
Votants	89
Pour	71
Contre	3
Abstention	15

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 22 février 2018

Le président,
Pierre Chevalier

